



## **VOUS ALLEZ AVOIR UNE PONCTION / MICRO BIOPSIE DU SEIN**

Madame, Mademoiselle,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

### **De quoi s'agit-il ?**

Il s'agit d'un prélèvement réalisé avec une aiguille d'un fragment tissulaire pour l'analyse histologique.

### **Le déroulement de l'examen**

Une désinfection de la peau et une anesthésie locale seront toujours réalisées avec une très petite incision cutanée permettant d'introduire l'aiguille sans douleur.

Le guidage de l'aiguille, suivi sur écran, se fera sous échographie en position allongée, nécessitant alors une parfaite immobilité de votre part pour garantir la précision millimétrique des prélèvement(s).

Vous ne sentirez pas de douleur et entendrez simplement un clac dû au déplacement de l'aiguille dans le boîtier.

Un pansement qu'il faudra protéger de l'eau sera à garder 3 jours.

### **Quel est le bénéfice de la ponction-biopsie ?**

Ce geste permet de poser un diagnostic d'une part sans avoir recours à des biopsies chirurgicales sous anesthésie générale et d'autre part de mieux planifier une éventuelle intervention chirurgicale.

### **Y a-t-il des risques liés à la ponction-biopsie ?**

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Afin de déceler et de prévenir le moindre malaise passager, une personne sera toujours présente à vos côtés pour vous surveiller et vous expliquer la progression de l'examen.

Pour éviter ou limiter le risque d'hématome, il sera exercé une compression de la région ponctionnée.

Il faudra également limiter les efforts du côté du sein ponctionné les heures suivant la biopsie.

Les risques d'atteindre une région profonde au-delà de la glande mammaire sont très rares grâce à un abord très tangentiel de l'aiguille par rapport au thorax et au suivi permanent de la progression de l'aiguille sous contrôle de l'image.



Les complications infectieuses sont tout à fait exceptionnelles grâce aux conditions d'asepsie observées. Le geste comporte un risque de saignement chez les personnes qui sont sous anticoagulants ou qui prennent de l'aspirine. Une prise de sang sera peut-être prescrite pour contrôler votre coagulation.

### **Un autre examen radiologique sera-t-il nécessaire en cas d'intervention chirurgicale ?**

En cas d'anomalie non palpable, le chirurgien aura besoin d'un repérage radiologique avant l'intervention.

Ce geste, peu invasif, consiste à mettre en place par l'intermédiaire d'une aiguille fine un fil métallique, indiquant ainsi avec précision la lésion à enlever.

### **Résultats**

Après l'examen, le ou les prélèvement(s) sera(ont) envoyé(s) au laboratoire d'anatomocytopathologie pour analyse histologique. Les résultats seront transmis à votre médecin et/ou gynécologue qui prendra contact avec vous pour vous les commenter.



Merci de répondre attentivement aux questions suivantes :

GROSSESSE	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"><li>Etes-vous susceptible d'être enceinte ?</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"><li>Allaitez-vous ?</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAITEMENT ANTI-COAGULANT	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"><li>Etes-vous sous traitement anti-coagulant ? (<i>KARDEGIC, HEPARINE, ASPIRINE, SINTROM, PLAVIX...</i>)</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lequel : _____		

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse**.

.....  
.....  
.....

Madame, Mademoiselle, .....  
a personnellement rempli cette fiche le .....  
et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature

*Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.*